

## **TERMES DE REFERENCE POUR LE RECRUTEMENT D'UN COORDONNATEUR DU PROGRAMME**

### **I. CONTEXTE**

Le Gouvernement de la République Démocratique du Congo a reçu de la Banque Africaine de Développement (BAD) un prêt de 50 millions d'unités de comptes pour couvrir le financement du Programme d'appui au développement agro-industriel de Ngandajika (PRODAN). Par ailleurs, il a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour le recrutement du personnel clé de la Cellule de Gestion du Programme « CGP » ;

Le PRODAN est une opération pilote visant à mettre en œuvre les politiques et stratégies nationales de développement de parcs agro-industriels (PAIs) dans vingt-deux (22) provinces pour stimuler une croissance annuelle du secteur agricole de plus de 6%, indispensable pour réduire la pauvreté, assurer la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations et générer durablement des emplois et des revenus ;

Le PRODAN sera exécuté sur une période de cinq ans, à travers quatre composantes : (i) appui à la gouvernance et aux mesures incitatives ; (ii) développement des infrastructures de transformation et d'accès ; (iii) renforcement des capacités des acteurs-clefs ; et (iv) coordination et gestion du programme ;

Le programme est conçu selon une approche de partenariat public-privé dans laquelle le Gouvernement facilite le leadership du privé, par le développement d'infrastructures-clefs et la création d'un cadre propice à l'installation et la performance du secteur privé. La stratégie est de contribuer à la création d'une capacité nationale à la transformation des produits agricoles et ramener ainsi les importations excessives de produits agro-alimentaires dans des proportions raisonnables ;

Les présents termes de références concernent le recrutement, par le Ministère de l'Agriculture d'un (e) Coordonnateur (trice) du Programme.

### **II. MISSION ET RESPONSABILITES**

Basé à Kinshasa, sous l'autorité et l'orientation du Ministère de l'Agriculture, le Coordonnateur du programme assure la coordination des activités du programme conformément aux dispositions du DCP et des manuels mis en œuvre.

#### **a. Tâches et Responsabilités**

Le coordonnateur assure la mise en œuvre du programme, il est le garant des résultats du programme. A ce titre, il veille au pilotage et à la coordination de l'ensemble des activités du programme.

#### **Il a pour mission :**

- La gestion des moyens humains, financiers et des équipements mis à sa disposition par le Gouvernement ;

- La visibilité technique et institutionnelle du Programme au niveau national ;
- L'élaboration des conventions de partenariat entre les différents partenaires et le suivi de leur mise en œuvre ;
- La coordination, le suivi et la mise en œuvre des activités et du budget du programme (PTBA) ;
- La coordination de la gestion administrative, financière et comptable des activités du Programme ;
- La coordination et le suivi des décaissements du suivi de paiements et de reconstitution des fonds de renouvellement.

### **Il a pour tâches :**

- La participation aux sessions de l'élaboration des programmes d'activités et de budget du programme ;
- La validation des dossiers techniques et administratifs adressés aux partenaires ;
- Le suivi de l'avancement des opérations par rapport au programme de travail et du budget ;
- Veiller à la mise en œuvre des procédures de passation des marchés conformément aux règles de la BAD et de la procédure nationale ;
- Veiller au respect des normes et directives ainsi que la mise en application des manuels d'exécution technique de suivi et de gestion administrative, financière et comptable du projet ;
- Cosigner avec le RAF les chèques ou tout ordre de paiement ;
- Ordonner les dépenses du programme ;
- Superviser toutes les activités du Programme ;
- Appuyer l'opérationnalisation et l'institutionnalisation de la communication au sein du programme ;
- Organiser des réunions de coordination et du comité de pilotage du programme ;
- Préparer les missions de supervision du bailleur et de la maîtrise d'ouvrage du programme.

### **III. PROFIL DU COORDONNATEUR DE PROGRAMME**

#### **a. Conditions exigées :**

- Etre Ingénieur Agronome, Ingénieur du Génie Rural, Agroéconomiste ou tout autre diplôme dans le domaine connexe du développement équivalent et de niveau BAC +5 ;
- Disposer d'une expérience professionnelle avérée d'au moins 10 ans passés dans la mise en œuvre, le suivi de la mise en œuvre des projets à plusieurs composantes notamment les projets des infrastructures de développement communautaire ;
- Avoir une expérience de travail en milieu rural ;

- Avoir une parfaite maîtrise des règles et procédures des bailleurs de fonds notamment de la BAD ;
- Avoir une capacité confirmée de négociation avec les partenaires ;
- Avoir une maîtrise des techniques des approches participatives de développement rural ;
- Avoir des fortes capacités managériales de communication, de gestion du personnel et de travail en équipe ;
- Avoir une capacité reconnue de travailler sous pression avec une équipe multidisciplinaire de haut niveau ;
- Etre reconnu de très bonne intégrité morale.

**b. Conditions souhaitées**

- Avoir une formation complémentaire en gestion ou analyse des projets agricoles et de développement rural ;
- Disposer des connaissances avérées du système de crédit dans le pays.
- La connaissance d'une langue additionnelle (Anglais ou Tshiluba) serait un atout ;
- Avoir une bonne maîtrise des outils et des logiciels informatiques (traitement de textes, tableurs, Internet et Intranet, Tompro, etc.).